Version du 22.10.2026

ATOME QVT

Prévention Santé & Bien-être au Travail

CGV

Conditions Générales de Vente

ATOME QVT – 06 98 15 37 34
atome-qvt.fr – contact@atome-qvt.fr

1. À propos d'ATOME QVT

ATOME QVT – 73 rue du 8 mai 1945 – 69 100 Villeurbanne – France – Siret : 879 835 221 00026 – Naf : 85.59A– RCS Lyon – Organisme de formation N° 84 69 18301 69 – SAS au capital de 10 000€ – www.atome-qvt.fr

2. Préambule

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après les "**CGV**") constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles encadrent les conditions dans lesquelles ATOME QVT fournit ses services à ses Clients professionnels qui lui en font la demande par voie directe ou par support papier. Elles s'adressent exclusivement à des clients professionnels, personnes morales de droit privé ou de droit public, agissant dans le cadre de leur activité.

Elles s'appliquent à tous les services fournis par la Société pour tous les Clients d'une même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur un document du Client, notamment ses conditions générales d'achat. Elles sont communiquées au Client sur demande et disponibles sur le site internet www.atome-qvt.fr. Toute commande avec signature d'un devis implique l'acceptation des présentes CGV.

3. Définitions

Client désigne tout professionnel, personne morale de droit privé ou de droit public, qui passe une Commande auprès de la Société ;
Commande désigne toute commande passée par le Client en vue de bénéficier des services de la Société ;
Conditions Générales de Vente ou CGV désignent le présent document ;
Professionnel désigne l'acheteur, personne morale ou physique qui agit dans le cadre de son activité professionnelle ;
Services désignent toutes les prestations de service proposées par la Société ;
Société désigne la société ATOME QVT, plus amplement désignée à l'article 1 des présentes.

4. Commandes

Les Commandes sont passées par le Client par contact direct, par email ou par voie papier.

Les ventes de Services sont réalisées après établissement d'un devis à destination du Client professionnel, acceptation de ce devis par celui-ci et acceptation expresse de la Commande par la Société.

Toute commande de prestation prend effet à la réception du devis signé par le client. Celui-ci doit parvenir à ATOME QVT au moins un mois avant le début de la prestation, délai nécessaire à sa préparation et à son adaptation aux besoins du Client, sauf accord d'ATOME QVT pour un délai plus court.

Pour les prestations de formation, une convention de formation est établie pour préciser le programme, les modalités de réalisation et les conditions financières (disposition de l'article L 6353-1). Si le client envisage un financement via son opérateur de compétences (OPCO), il lui appartient de vérifier que toutes les informations nécessaires à la prise en charge ont bien été transmises à l'OPCO. En cas de refus de prise en charge ou de prise en charge partielle par l'OPCO, le montant restant dû est facturé au Client.

5. Prestations de service et prix

Les tarifs sont ceux en vigueur au jour de la passation de la Commande, comme établi sur le devis fourni au Client ou selon le barème indiqué sur place au Client.

Les tarifs sont présentés hors taxes (HT). Les devis et factures expriment également les prix toutes taxes comprises (TTC) pour toutes les prestations de services soumises à la TVA. Les actions de formation professionnelle sont exonérées de TVA (article 261, 4-4° a du Code général des impôts), ATOME QVT disposant de l'attestation d'exonération délivrée par l'administration. Si le coût des Services ne peut être déterminé, a priori, avec certitude, un devis détaillé sera remis au Client avec la méthode de calcul du prix lui permettant de le vérifier. À chaque Commande, une facture est établie par la Société à destination du Client.

La Société pourra faire bénéficier le Client de réduction de prix, remises et rabais en fonction du nombre des Services commandés ou en fonction de la régularité des Commandes, selon les conditions fixées par elle.

6. Délais et modalités de paiement

Le prix est payable à terme, dans un délai maximum de 30 jours suivant l'émission de la facture de prestation. Un acompte pourra être demandé afin de sécuriser certaines commandes. Le paiement peut être réalisé par : virement bancaire ou chèque. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations à la date convenue sur la facture, l'acheteur devra verser à la Société une pénalité de retard dont le taux est égal au taux pratiqué par la Banque centrale européenne pour son opération de refinancement majoré de 10 points de pourcentage. L'opération de financement retenue est la plus récente à la date de la commande des prestations de Service.

Cette pénalité est calculée sur le montant toutes taxes comprises (TTC) de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payé à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Aucune compensation ne pourra être effectuée par le Client entre des pénalités de retard dans la fourniture des prestations commandées et des sommes dues par le Client à la Société au titre de l'achat de Services.

Pour les Clients soumis aux règles de la commande publique, les délais de paiement et les intérêts moratoires applicables sont ceux prévus par le Code de la commande publique.

7. Réalisation des prestations

La prestation de Service commandée est réalisée par ATOME QVT, par ses propres intervenants ou par des intervenants qualifiés qu'elle mandate, sous sa responsabilité.

La Société s'engage à respecter au mieux les délais annoncés lors de la passation de la Commande. Cependant, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les retards de réalisation de prestation occasionnés en raison de fautes qui ne lui sont pas imputables.

En outre, la responsabilité de la Société ne peut être engagée pour des motifs de délai de réalisation en périodes de forte demande, telle que les périodes de fêtes de fin d'année. La Société ne peut pas voir sa responsabilité engagée pour des délais provoqués pour des motifs de force majeure, c'est-à-dire en raison de la survenance d'un évènement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté de la Société.

8. Accessibilité et handicap

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Toutefois, la réalisation de certaines séquences pratiques essentielles à la validation de la formation peut être compliquée selon le type de handicap. Avant toute inscription, une évaluation des conditions d'accès et des adaptations nécessaires sera effectuée pour déterminer les modalités précises et la faisabilité de la formation.

9. Cadre de mission

Pour toute formation intra-entreprise, le client doit garantir que le matériel, l'équipement et les installations soient conformes à la réglementation en vigueur. ATOME QVT ne saurait être tenu responsable du fonctionnement ou de l'utilisation de ces équipements et ne peut être engagé à ce titre pour aucun dommage, accident, ou autre incident. De plus, les participants aux formations doivent respecter les règles de sécurité et, le cas échéant, se munir des équipements de protection individuelle requis. ATOME QVT ne pourra être tenu responsable que pour des fautes caractérisées commises dans le cadre de son intervention de formation. ATOME QVT souscrit à une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle ainsi que les différents risques pouvant engager sa responsabilité. De son côté, le client doit également se garantir contre les risques qu'il pourrait faire encourir aux intervenants d'ATOME QVT et pour tout accident ou incident dont il serait responsable.

10. Réclamation

Pour toutes les commandes réalisées, le Client dispose d'un droit de réclamation de 30 jours à compter de la fourniture du Service.

Pour exercer ce droit de réclamation, le Client doit faire parvenir à la Société, à l'adresse contact@atome-qvt.fr une déclaration dans laquelle il exprime ses réserves et réclamations, assorties des justificatifs y afférents.

Une réclamation ne respectant pas les conditions décrites ci-dessus ne pourra être acceptée.

Lorsqu'une réclamation est fondée et engage la responsabilité d'ATOME QVT, celle-ci propose, selon la nature du manquement, de reprendre tout ou partie de la prestation, d'accorder une réduction de prix ou de rembourser la prestation, dans la limite de son prix HT.

11. Annulation ou report à l'initiative du client

Toute demande d'annulation ou de report d'une prestation par le Client doit être notifiée par écrit (e-mail à contact@atome-qvt.fr ou courrier), la date de réception faisant foi.

Sauf cas de force majeure dûment justifié, en cas d'annulation ou de report avant le début de la prestation, ATOME QVT se réserve le droit de facturer une indemnité, calculée sur le prix total HT de la prestation selon le délai restant avant son premier jour :

- plus de 30 jours calendaires : aucune indemnité ;
- de 30 à 15 jours calendaires : 50 % du prix ;
- de 14 à 7 jours calendaires : 70 % du prix ;
- moins de 7 jours calendaires : 100 % du prix.

Un report sans indemnité peut être accordé une seule fois, sur accord écrit d'ATOME QVT, si une nouvelle date est fixée dans les deux mois.

Une fois la prestation commencée, le prix total reste dû, y compris en cas d'absence ou d'abandon d'un ou plusieurs participants ou d'interruption du fait du Client.

Pour les actions de formation, ces dispositions sont reprises et précisées dans la convention de formation, notamment en ce qui concerne la prise en charge par un OPCO. En cas de divergence, la convention de formation prévaut.

Le présent article s'applique sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article 13, lorsque celui-ci est applicable.

12. Annulation ou report à l'initiative d'ATOME QVT

ATOME QVT se réserve le droit d'annuler ou de reporter une intervention. Le Client en est informé par écrit au moins 15 jours avant la date prévue, sauf cas de force majeure dûment justifié. Aucun frais n'est facturé au Client au titre de ces annulations ou reports, et aucune indemnisation ne peut être réclamée par le Client ou les participants. Le Client a le choix entre le remboursement intégral des sommes éventuellement versées et la reprogrammation de l'intervention à une nouvelle date, fixée d'un commun accord dans les deux mois suivants.

En cas de non-réalisation totale ou partielle d'une prestation du fait d'ATOME QVT, seule la partie effectivement réalisée est facturée au Client. Tout acompte éventuellement versé au titre de la partie non réalisée lui est remboursé.

13. Droit de rétractation (cas particulier de certaines TPE)

ATOME QVT contracte exclusivement avec des clients professionnels, qui ne disposent pas, en principe, d'un droit de rétractation.

Par exception, conformément à l'article L. 221-3 du Code de la consommation, le Client professionnel bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le contrat a été conclu hors établissement au sens de l'article L. 221-1 du Code de la consommation, notamment lors d'un rendez-vous dans les locaux du Client, en présence physique simultanée des parties ;
- l'objet du contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client ;
- le Client emploie cinq salariés au plus.

Le délai de 14 jours court à compter de la conclusion du contrat (signature du devis ou de la convention). Pour exercer ce droit, le Client adresse une déclaration dénuée d'ambiguïté à l'adresse : contact@atome-qvt.fr.

Les sommes versées sont remboursées dans les 14 jours suivant la réception de la déclaration, par le même moyen de paiement que celui utilisé lors du règlement. Si la prestation a commencé avant la fin du délai à la demande expresse du Client, le montant correspondant à la partie déjà réalisée reste dû.

Le droit de rétractation ne peut plus être exercé lorsque la prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai, avec l'accord préalable exprès du Client et son renoncement exprès à ce droit (article L. 221-28 du Code de la consommation).

14. Responsabilité

ATOME QVT s'engage à exécuter les prestations avec soin et selon les règles de l'art, dans le cadre d'une obligation de moyens.

La responsabilité d'ATOME QVT ne peut être engagée qu'en cas de faute caractérisée. Elle est limitée aux dommages directs subis par le Client et, sauf faute lourde ou dolosive, ne peut excéder le montant HT effectivement payé par le Client au titre de la prestation concernée.

ATOME QVT ne peut être tenue responsable des dommages indirects, tels que la perte d'exploitation, la perte de chiffre d'affaires ou l'atteinte à l'image.

Les contenus transmis lors des prestations ont une vocation d'information et de prévention. Ils ne constituent ni un diagnostic, ni un avis médical, et ne remplacent pas la consultation d'un professionnel de santé.

15. Traitement des données personnelles

L'exécution des Commandes entraîne le traitement de données à caractère personnel concernant le Client et, le cas échéant, ses collaborateurs.

Ce traitement des données à caractère personnel se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'elle peut exercer en écrivant à l'adresse suivante : contact@atome-qvt.fr. Elle peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de sa Commande et à l'établissement de ses factures le cas échéant, ainsi qu'à l'amélioration des services proposés.

Dans le cadre de l'organisation des formations, le Client est amené à transmettre à ATOME QVT des données personnelles concernant ses collaborateurs. Le Client est informé que les données d'identification spécifiques au Passeport de prévention (Numéro de Sécurité Sociale et nom de naissance) font l'objet d'un traitement éphémère sécurisé et sont détruites par ATOME QVT immédiatement après leur saisie sur le portail gouvernemental.

Par ailleurs, les données de contact des participants (adresses e-mails), nécessaires au suivi pédagogique et aux évaluations, sont conservées pendant trois ans à compter du dernier contact avec ATOME QVT, sauf demande expresse de suppression.

16. Règlement intérieur

Pour les actions de formation, le Client accepte le règlement intérieur d'ATOME QVT, qui lui est remis avec la convention de formation, et s'engage à le porter à la connaissance des stagiaires. Le règlement intérieur et les conditions générales d'utilisation (CGU) d'ATOME QVT complètent les présentes CGV.

17. Partage des données collectées

La Société peut avoir recours à des sociétés tierces pour effectuer certaines opérations.

Le Client accepte que des sociétés tierces puissent avoir accès à ses données pour permettre la réalisation de sa commande.

Ces sociétés tierces n'ont accès aux données collectées que dans le cadre de la réalisation d'une tâche précise. La Société reste responsable du traitement de ces données.

Par ailleurs, le Client peut être amené à recevoir des informations ou des offres commerciales de la part de la Société.

Le Client peut à tout moment s'opposer à la réception de ces offres commerciales, en écrivant à l'adresse de la Société indiquée ci-dessus.

En outre, les informations des Clients pourront être transmises à des tiers sans leur accord préalable afin d'atteindre les buts suivants :

- respecter la loi,
- protéger toute personne contre des dommages corporels graves, voire la mort,
- lutter contre la fraude ou les atteintes portées à la Société ou à ses utilisateurs, et protéger les droits de propriété de la Société.

18. Protection des données

La Société assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016.

Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas la Société à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

19. Modifications

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la Société sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

La Société est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Lorsqu'il passe une Commande, le Client est soumis aux stipulations énoncées par les CGV en vigueur lors de la passation de la commande.

20. Propriété intellectuelle

La marque, le logo et la charte graphique d'ATOME QVT sont la propriété exclusive de la Société. La structure générale, ainsi que les textes, photos, images et plus généralement l'ensemble des supports physiques et digitaux utilisés lors des interventions sont la propriété d'ATOME QVT.

Toute diffusion, exploitation, reproduction, modification, partielle ou intégrale, et toute représentation du contenu substantiel de ces supports et documents, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse (écrite) d'ATOME QVT est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La copie sur papier à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord préalable et

écrit de l'auteur, est strictement interdite. Les conditions d'utilisation des supports remis lors des prestations sont précisées dans les CGU.

21. Clause attributive de compétence

Le droit régissant les CGV est le droit français. Tout litige pouvant survenir entre la Société et un Client lors de l'exécution des CGV fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Les parties peuvent également recourir à la médiation auprès du médiateur désigné ci-dessous. À défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Lyon, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, sous réserve des règles de compétence d'ordre public, notamment celles applicables aux clients publics.

22. Acceptation du Client

Le Client accepte expressément les CGV. Il déclare en avoir connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document, notamment ses propres conditions générales d'achat.

23. Coordonnées du médiateur

MÉDIATEURS-CONSEILS – Association avocat médiateur

14 rue Rabelais, LYON 69003

Fait à LYON le 22/10/2026